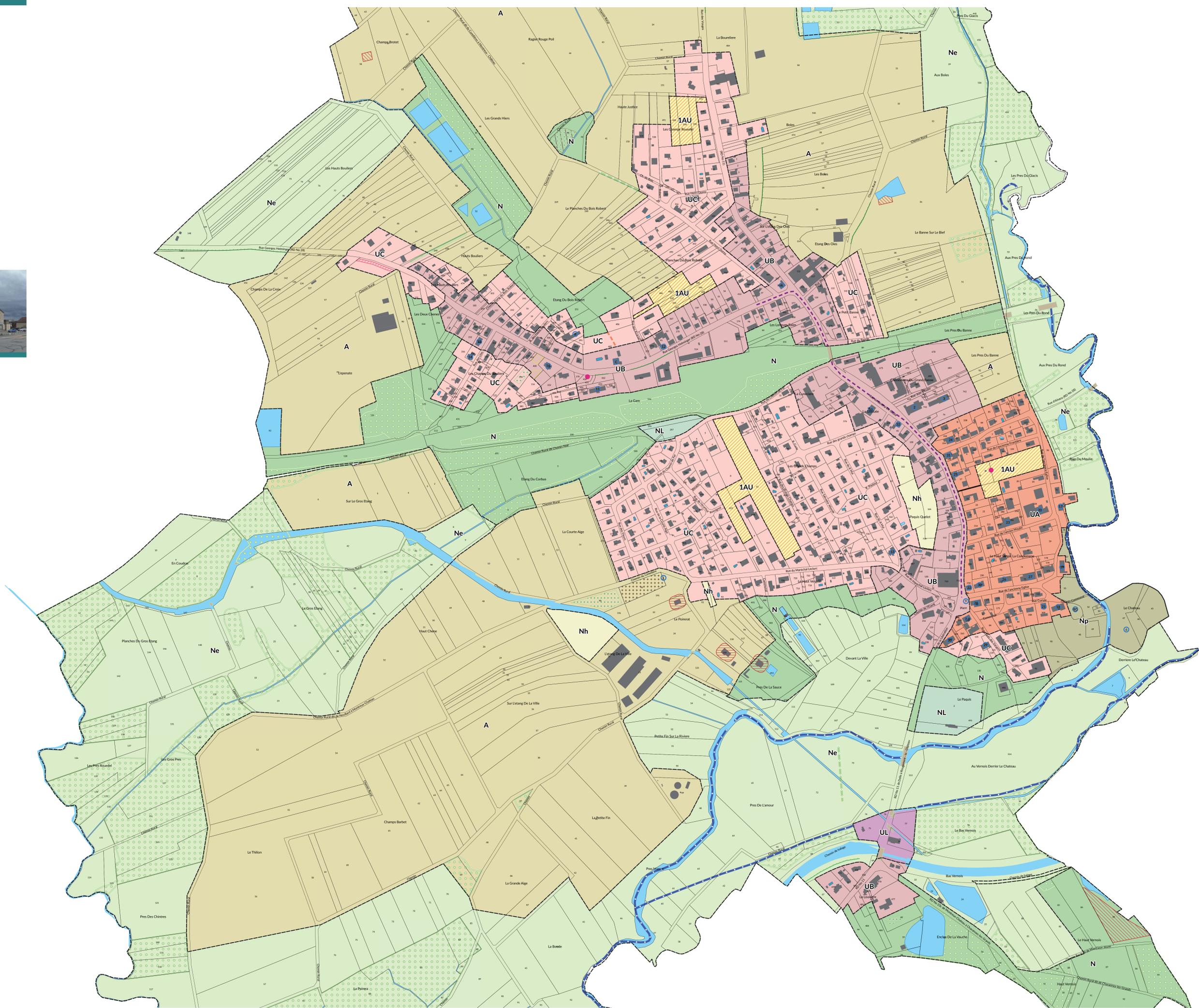




3.2. Plan de zonage

échelle 2500^{ème}

Août 2024



Légende

- Limite communale
 - - - Limite de zone
 - ▭ Parcelle
 - ▭ Bâtiment
 - ⊕ Cimetière
 - ▭ Piscine
 - ▭ Etang, lac, mare
 - ▭ Pont
- Zones urbaines**
- UA** Secteur mixte regroupant le noyau villageois ancien
 - UB** Secteur mixte en bordure des rues principales
 - UC** Secteur à dominante d'habitat
 - UL** Secteur à vocation touristique et de loisirs
- Zones à urbaniser**
- 1AU** Zone à urbaniser
- Zones agricoles**
- A** Zone agricole
- Zones naturelles et forestières**
- N** Zone naturelle et forestière
 - Ne** Secteur de forte valeur écologique et paysagère
 - Nh** Secteur de forte valeur écologique en tant que zone humide,
 - NI** Secteur d'équipements de sports et de loisirs
 - Np** Secteur de protection du Monument Historique de la Motte Castrale
- Prescriptions**
- 02-01 Ancienne décharge au titre de l'article R151-31 2°
 - 02-02 Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général au titre de l'article R151-34 1°
 - 05-01 Emplacement réservé
 - 07-01 Éléments du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - 07-02 Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - 13-01 Bande d'implantation des futures constructions
 - 14-02 Bâtiment d'habitation existant pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes (R151-23 2° et R151-25 2°)
 - 14-03 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
 - 18-00 Secteur avec Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - 22-00 Diversité commerciale à préserver (R151-37 4°)
 - 07-04 Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - 07-04 Patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - 25-00 Éléments de paysage (Alignement d'arbres)
 - 25-00 Éléments de continuité écologique
 - 25-00 Bande boisée
 - 25-00 Haie
 - 25-00 Ripisylve
 - 25-00 Verger